

Les pesticides : tous concernés !



Pesticides :

ce sont des substances chimiques dont les propriétés toxiques luttent contre les organismes jugés indésirables (*plantes, animaux, champignons*).

On y trouve des désherbants pour lutter contre les herbes indésirables, des insecticides pour lutter contre les insectes ravageurs de culture, des fongicides pour lutter contre les champignons responsables de maladies ou des molluscides pour lutter contre les limaces ou les escargots...

Autant de produits qui ont un impact direct sur notre santé et notre environnement !

Zones à risques pour l'eau



Trottoirs/caniveaux : zones imperméables en contact avec l'eau



Fossés : zones en contact direct avec l'eau



Bords de plan d'eau

La France **1^{er} consommateur** européen de pesticides et **4^{ème} mondial !!!**

Dans les Mauges, **100% des cours d'eau sont contaminés** par les pesticides

Avec seulement **10% des usages**, les particuliers et collectivités sont responsables jusqu'à **30% de la pollution de l'eau** par les pesticides

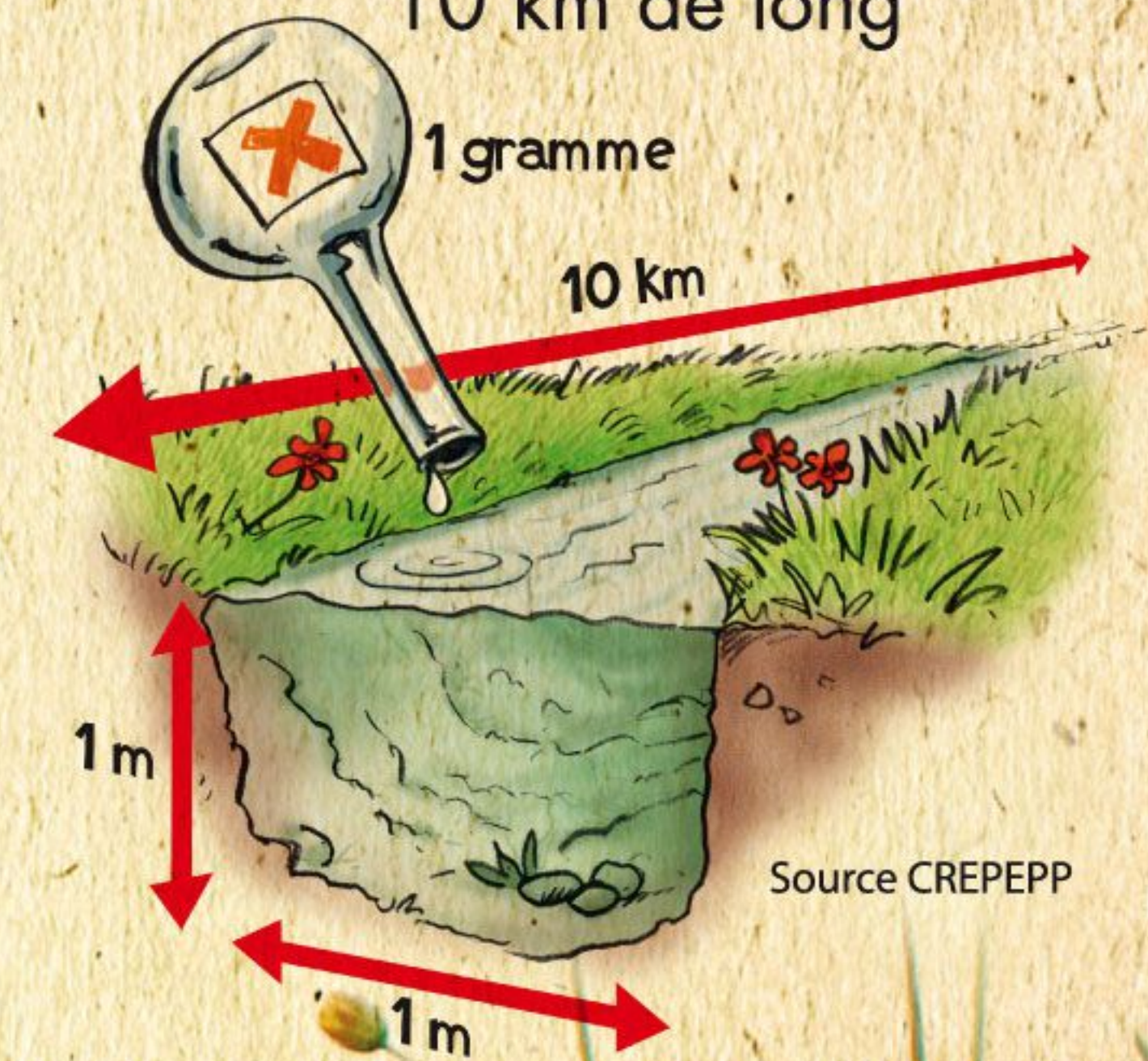
Des pesticides aux conséquences multiples :

Sur la santé

Des études ont démontré que les pesticides pouvaient être responsables de certains cancers, troubles nerveux, perturbation du système hormonal, problème de reproduction,...

Sur l'eau

Un seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000 m³ d'eau, soit un fossé de plus de 10 km de long



Sur l'environnement

Certains polluants entraînent la diminution des populations animales sensibles (*insectes pollinisateurs, oiseaux insectivores, mammifères...*)

Et la loi dans tout ça ?

Il est **INTERDIT** de :

- traiter à moins de 5 m des cours d'eau et plans d'eau
- traiter à moins d'1 m des puits, mares, sources, forages
- traiter les caniveaux, les bouches d'égouts, les fossés, les avaloirs, les bassins de rétention d'eaux pluviales